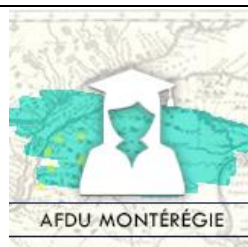


Infolettre



ASSOCIATION DES FEMMES DIPLÔMÉES DES UNIVERSITÉS - MONTÉRÉGIE

AFDU MONTÉRÉGIE

N° 21 - avril 2022

DANS CE NUMÉRO :

- | | | |
|----|--------------------------------------|-------------|
| 1. | Mot de la présidente | p. 1 à 3 |
| 2. | AGA du Conseil québécois des AFDU | p. 3 à 5 |
| 3. | Le passé féministe de Kahnawá:ke | p. 5 à 8 |
| 4. | Nos nouvelles boursières | p. 8 à 11 |
| 5. | Projet « vert » du Conseil québécois | p. 11 et 12 |

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Liette Michaud (avec Frances Hudon, vice-présidente)



Notre activité de levée de fonds du mercredi 30 mars à l'Echoppe des fromages, *l'Hymne au printemps*, affichait complet et ce fut un succès retentissant. Grâce à cette levée de fonds, nous avons amassé plus de 1000\$ afin de remettre des bourses à des finissantes de secondaire V de l'École secondaire l'Agora.

Merci *Frances Hudon* et *Diane Tessier*, notre duo dynamique et complice pour la conception, la planification, l'organisation et la vente des billets!



Frances et
Diane

Merci à notre
membre
*Loulou
Labelle*, et son
"équipe"
d'avoir reçu
les gens à
l'entrée,
recueilli
l'argent et
distribué les
billets des
tirages de prix

de présence offerts par nos trois commanditaires : Boutique Dorlottine, Nicole
Bienvenu Esthétique, Le St-L (pour le T-Shirt) .

Merci à tous les gens qui étaient présents et aux gens qui ont fait des dons à défaut
d'être présents.

Merci à *Max Dubois*, notre membre associé et *Fabien LeBlanc*, son bras droit,
toujours de bon conseil pour nos activités.

Comme d'habitude *Dominique Lebeau* et *Jean-Sébastien Clément* (deux membres
associés) ont fait une prestation époustouflante des « hymnes » de notre jeunesse.

Merci à *Marie-Paule Villeneuve* (une membre), pour les livres qu'elle nous a remis
pour le tirage! Bien hâte de lire son nouveau livre!

Merci à *François Laurin* pour sa prestation musicale et à l'auteure jeunesse *Jannick
Lachapelle* pour sa présence.

Merci à notre excellent conférencier, *Philippe-André Tessier*, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Enfin merci à *Jacky Scantland* (administratrice) pour son soutien logistique et à notre trésorière, *Anne-Lise Dupuis*, pour ses listes et sa comptabilité rigoureuse.

Merci à tout le monde de continuer à nous encourager. Prochain événement: SUPER VENTE DE GARAGE à la mi-juin (si vous avez des dons, contactez *Frances Hudon*).

PARCOURS NOTRE SITE FACEBOOK POUR VOIR D'AUTRES PHOTOS DE L'ÉVÉNEMENT!

2. AGA DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES AFDU

Invitation à toutes les AFDU du Québec



South Shore University Women's Club
Association des Femmes Diplômées des Universités – Rive-Sud

Est heureuse d'être l'hôte de

**L'Assemblée Générale Annuelle virtuelle
du
Conseil Québécois des AFDU**

Avec notre conférencière invitée,
Kahsennehawe Sky-Deer,
grande cheffe de Kahnawake

**Samedi le 23 avril 2022
De 9h00 à 13h00
Sur Zoom**

Tous les membres des AFDU sont invitées à participer à cette Assemblée Annuelle Virtuelle

L'ordre du jour, le compte-rendu de la réunion du 24 avril 2021 et le lien pour rejoindre la réunion Zoom seront envoyés au plus tard le 20 avril 2022.

Veuillez vous inscrire, au plus tard le 19 avril, auprès de la secrétaire de l'AFDU RS Anne-Marie Bourgeois (annemarie.bourgeois@hotmail.com) en lui envoyant un courriel et en fournissant le nom de votre club

CONFÉRENCIÈRE INVITÉE
Grande cheffe Kahsennehawe Sky-Deer
Conseil mohawk de Kahnawá:ke



Kahsennenhawe Sky-Deer (clan du loup) est la Grande cheffe élue du Conseil mohawk de Kahnawà:ke. Elle a été élue pour la première fois au Conseil en 2009 et sert sa communauté dans le cadre de son cinquième mandat consécutif de trois ans. Elle a été élue en juillet 2021, devenant ainsi la toute première femme à occuper le poste de Grande cheffe, un événement historique pour

Kahnawà:ke.

Les domaines d'intérêt actuels de la Grande cheffe Sky-Deer sont les suivants : les relations gouvernementales externes (relations entre Kahnawà:ke et le Canada), l'édification de la nation, le passage de la frontière et les relations et la gouvernance autochtones (MCK et communauté).

La grande chef Sky-Deer a obtenu son diplôme du Collège Vanier en 1999 avant de déménager en Floride pour jouer au football professionnel féminin. Elle a ensuite obtenu un baccalauréat ès arts en psychologie de l'Université de Central Florida en 2008. Elle est retournée dans sa communauté de Kahnawà:ke cette année-là et vis et travaille à Kahnawà:ke depuis.

La Grande cheffe Sky-Deer est très passionnée par les questions relatives à la protection des droits inhérents, à la revitalisation de la langue mohawk et à la survie de l'identité culturelle de son peuple. Elle a pris la parole devant le Comité permanent lors des audiences sur le projet de loi S-3 et a mis en garde contre la menace que cela représentait pour tous les membres des Premières Nations.

La Grande cheffe Sky-Deer est également très intéressée par la création de partenariats et de projets qui aideront la communauté.

Projet de loi fédéral S-3 : Éliminer les iniquités connues fondées sur le sexe en matière d'inscription au statut d'Indien. Le statut d'Indien est une identité légale définie par la Loi sur les Indiens. Il s'applique à certains peuples autochtones au Canada. Les personnes ayant le statut d'Indien (ou Indien inscrit) remplissent les conditions énoncées dans la loi. Ces conditions, y compris qui est considéré comme Indien selon la loi, ont changé avec le temps. **N.B. L'Utilisation du vocabulaire colonialiste « Indien » d'après la législation en vigueur. De nos jours, on dit plutôt « Premières Nations ».**

La Loi sur les Indiens : La Loi sur les Indiens est la principale loi qui permet au gouvernement fédéral d'administrer le statut d'Indien, les gouvernements locaux des Premières Nations et la gestion des terres de réserve. Cette loi définit également les obligations du gouvernement envers les membres des Premières Nations.

À quand remonte la Loi sur les Indiens? La première version de la Loi sur les Indiens, qui remonte à 1869, s'appelait « Acte pourvoyant à l'émancipation des Sauvages et à la meilleure administration des affaires des Sauvages ». À l'époque, les « Blancs » estimaient que la condition d'Indien était une tare dont il fallait libérer les autochtones.

Les pensionnats autochtones, pensionnats indiens, ou écoles résidentielles, étaient une forme d'enseignement public en internat destiné aux Autochtones au Canada. Il s'agissait d'institutions destinées à scolariser, évangéliser et assimiler les enfants autochtones. Au cours du xxe siècle, le Département des Affaires Indiennes encouragea le développement des internats pour autochtones afin de favoriser leur assimilation. Cette pratique, qui séparait les enfants de leur famille, a été décrite comme le fait de « tuer l'indien dans l'enfant ». Bien plus que des écoles, ces pensionnats étaient des « centres d'endoctrinement culturel » selon Murray Sinclair, président de la Commission vérité et réconciliation.

Consultez <https://rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1450124405592/1529106060525>

3. LE PASSÉ FÉMINISTE DE KAHNAWÀ:KE



Mary Two-Axe Earley, aînée kanien'kehá:ka (mohawk), défenseure des droits des femmes et des enfants, militante des droits de la personne (née le 4 octobre 1911 sur la réserve Kahnawà:ke, au Québec; décédée le 21 août 1996 au même endroit). Mary Two-Axe Earley était une pionnière et une architecte du mouvement des femmes au Canada. Son activisme politique a contribué à la formation d'une coalition d'alliés ayant remis en question les lois canadiennes discriminantes à l'égard des femmes autochtones. La plus grande partie de son militantisme

politique s'étale sur les trois dernières décennies de sa vie, et elle est particulièrement active dans les années 1960, 1970 et 1980...

Mary Two-Axe Earley consacre la plus grande partie de sa vie à se battre contre les injustices que la Loi sur les Indiens a introduites à l'encontre des femmes indiennes inscrites. En 1876, une modification de la loi – l'alinéa 12(1)b) – prive les femmes indiennes inscrites de leurs droits fonciers et de leurs droits issus de lorsqu'elles épousent un homme qui n'est pas un Indien inscrit. Aux termes de cette modification, les hommes indiens inscrits peuvent toujours transmettre leur statut à leur épouse et à leurs enfants, mais les femmes ne peuvent plus en faire autant. En effet, les femmes des Premières Nations héritent alors en premier lieu du statut de leur père, puis de celui de leur époux. Si son époux est un Indien inscrit, la femme autochtone hérite de son statut et vit au sein de la bande de son mari. Sinon, elle perd complètement son statut d'Indienne. Aux termes de l'alinéa 12(1)b), les femmes qui divorcent de leur mari indien inscrit perdent également leur statut. Leur seule manière de le retrouver est de se marier à nouveau avec un Indien inscrit. Le statut d'Indien est donc déterminé par la lignée masculine. **N.B. Certaines sociétés autochtones étaient plutôt matrilineaires ou bien, le partage du pouvoir était égalitaire.** Ces dispositions relatives au statut agissent comme des vecteurs d'assimilation forcée et de dépossession qui marginalisent les femmes autochtones et institutionnalisent les privilèges des hommes au sein des gouvernements de bandes. Au final, cette discrimination crée des conditions sociales favorisant l'oppression à l'intérieur comme à l'extérieur des réserves...

En 1966, Mary Two-Axe Earley organise...une série de campagnes de discours et de publications afin de faire connaître les abus auxquels sont confrontées les femmes dont le statut ainsi que les droits fonciers et issus de traités ont été supprimés en vertu de la Loi sur les Indiens...

Les audiences de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, qui débutent en 1967, résultent directement des efforts coordonnés déployés par diverses organisations de femmes (**dont la**

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités). Ces groupes revendiquent sans relâche la souveraineté des femmes sur leur propre corps et réclament une réforme constitutionnelle ainsi que l'égalité des hommes et des femmes devant la loi...

Prête à incarner ce combat, Mary Two-Axe Earley se joint en 1967 au mouvement *Indian Rights for Indian Women* (IRIW), un groupe de défense qui s'est donné pour mission de résister au « colonialisme sexuel ». La commission d'enquête permet à l'époque à l'IRIW de faire connaître à un public élargi les inégalités auxquelles sont confrontées les femmes autochtones. La commission recommande « que la Loi sur les Indiens soit modifiée afin que toute femme indienne se mariant avec un non-Indien puisse a) conserver son statut d'Indienne et b) transmettre ce statut à ses enfants », mais cette modification n'est pas adoptée. Mary Two-Axe Earley est elle-même visée par l'alinéa 12(1)b) à la mort de son mari, en 1969, lorsqu'elle doit transférer ses droits de propriété sur sa maison à sa fille (mariée à un homme de Kahnawà:ke) pour pouvoir revenir dans la réserve...

En 1974, elle devient une des membres fondatrices de l'Association des femmes autochtones du Québec. L'année suivante, Mary Two-Axe Earley accompagne 60 autres femmes de Kahnawà:ke à la conférence organisée à Mexico à l'occasion de l'Année internationale de la femme. Pendant qu'elle participe à la conférence, Mary Two-Axe Earley reçoit un appel l'informant que le conseil de bande de Kahnawà:ke a envoyé aux femmes qui participent à la conférence des avis d'expulsion. Stratège brillante, elle décide de profiter de cet événement international pour mettre en lumière la discrimination raciale et sexuelle à laquelle elle et d'autres femmes doivent faire face au Canada. La couverture médiatique qui s'ensuit est tellement négative que le conseil de bande se voit forcé de retirer ses ordres d'expulsion.

À l'issue d'une bataille difficile, les efforts de Mary Two-Axe Earley sont finalement récompensés : le projet de loi C-31 reçoit la sanction royale le 28 juin 1985. Il modifie ainsi la Loi sur les Indiens en établissant un processus

permettant à certaines femmes qui ont perdu leur statut aux termes de l'alinéa 12(1)b) de le retrouver.

La semaine suivante, le 5 juillet 1985, Mary Two-Axe Earley voit son statut rétabli à l'occasion d'une cérémonie organisée à Toronto avec une lettre reçue de David Crombie, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (aujourd'hui Affaires autochtones et du Nord Canada). Au cours de la cérémonie, Mary Two-Axe Earley déclare : « Je retrouve aujourd'hui mes droits. Après toutes ces années, je peux à nouveau vivre sur ma réserve, y être propriétaire, mourir et être enterrée avec mon peuple ».

(extraits de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mary-two-axe-earley>)

Levée de fonds et bourses - Diane B.Tessier, Directrice des bourses

L'Hymne au printemps



Quel succès que cette soirée « L'Hymne au printemps »! Cinquante-trois personnes y ont participé; ce qui nous a permis de recueillir 1095\$ totalisant le coût d'entrée et les dons.

Tout d'abord, l'auteure Marie-Paule Villeneuve nous a présenté son nouvel ouvrage « Le joyau de la Côte-Nord » en nous dévoilant le contexte pour l'inspiration de ce livre. Nous vous en avons déjà parlé dans notre Infolettre de décembre 2021. Merci Marie-Paule de votre présence et vos échanges avec nos participants à la soirée.

Puis, notre auteure jeunesse Jannick Lachapelle nous offrait son nouveau personnage Jack Kodak dans « Gare aux lougourous » et « Le mystère de l'hippogruane ». C'est l'année 2001 qui marque véritablement son entrée dans

la littérature jeunesse. Depuis Jannick séduit les jeunes lecteurs et continuera sûrement à le faire. Merci Jannick pour ta chaleureuse présence.

À l'apéro, François Laurin, guitariste, faisait sa première apparition en nous présentant cinq titres bien connus du répertoire québécois. Cet actuaire de formation travaille comme trésorier à la BDC (Banque de développement du Canada). C'est à l'âge de 40 ans que François s'est dit qu'il était temps d'apprendre la guitare, car il aurait 40 ans pour en profiter! Il a fait le grand saut et nous l'en remercions.

La *Boîte à chansons* tant attendue nous a permis de fredonner avec domlebo (chant et guitare) et Jean-Sébastien Clément (contrebasse) près de 14 chansons du répertoire québécois de Félix Leclerc à Pauline Julien.

domlebo (Dominique Lebeau) est un inventeur de chansons et artiste engagé. Dominique est également administrateur, animateur et formateur. Comme vous pouvez le constater, il porte plusieurs chapeaux mais, pour nous il s'est transformé en interprète de la chanson québécoise des années 50-60-70. Il nous a aussi fait découvrir deux de ses chansons « Suis ton cœur » et « La dernière ». Son dernier CD/livre Ensemble est toujours disponible et nous attendons impatiemment le prochain.

Son fidèle compagnon, Jean-Sébastien Clément, est avocat et, le jour, pratique en droit autochtone chez Gowlings. Le soir, il monte souvent sur scène avec sa contrebasse pour jouer des airs de jazz, de blues ou de la musique du monde. C'est grâce à la musique que Me Clément a rencontré Me Pascal Paradis, le directeur général d'Avocats sans Frontières Canada, et a commencé à s'impliquer au sein de cette organisation. Notre prochain conférencier? L'invitation est lancée!

Finalement, le conférencier, Me Philippe-André Tessier, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, nous a présenté l'histoire des droits des femmes au Québec en ciblant les avancées mais aussi les retards. Cette conférence fort appréciée nous a fait comprendre

que l'évolution des droits des femmes doit se poursuivre et ce, dans tous les domaines.

Me Tessier occupe ce poste depuis février 2019. Avant sa nomination, il était chef du groupe du droit du travail chez Robinson Sheppard Shapiro et ce, autant comme avocat que comme conseiller en relations industrielles (CRIA). Il est également titulaire de la désignation d'Administrateur de sociétés certifié (ASC). Merci à Me Tessier de son intéressante allocution.

Rapport du comité des bourses - Somme toute, nous aurons offert 15 bourses pour un total de 10000\$ et ce depuis décembre 2021!



Suite à nos levées de fonds (dont la dernière a rapporté plus de 1000\$), l'AFDU-Montérégie continue d'offrir des bourses en ciblant toujours la persévérance scolaire.

En décembre 2021, nous avons remis 2 bourses de 500\$ à des finissantes du Centre de formation professionnelle Pierre-Dupuy dont 750\$ provenait de Tyler DeLisi de Construction Rénovation DeLisi.

Puis en février 2022, nous participions à la remise virtuelle des bourses au CEGEP Édouard-Montpetit. Voici le bilan :

- Bourse de 1000\$ offerte pour une 2^{ième} année par M. Bruno Ménard à une étudiante en Gestion de commerces
- Bourse de 1000\$ remise à une étudiante bénéficiant de services adaptés grâce à la générosité de M. Robert Taylor des Magasins Taylor
- 2 bourses de 1000\$ pour des étudiantes en Intégration à la profession d'infirmière et ce, grâce au soutien de l'AFDU.

En juin, nous remettrons les bourses suivantes

- 1000\$ à une finissante de l'École de joaillerie de Montréal dont 500\$ proviennent de Mme Carmen Rivet de Bijouterie Rivet.

- 2 bourses de 500\$ remises à des finissantes de l'École hôtelière de la Rive-Sud grâce à la générosité de Max Dubois, propriétaire de l'Échoppe des fromages; celui-ci permettra à ces lauréates de vivre un stage rémunéré de 90 heures
- 6 bourses de 500\$ à des finissantes de secondaire V, soit des écoles l'Agora, St-Edmond et Mgr Parent, et qui poursuivront leurs études dans un CEGEP francophone. Nos députées, Madame Sherry Romanado contribuera pour 2 bourses et Madame Nicole Ménard pour 1 bourse; nous attendons des réponses positives de mesdames Alexandra Mendès et Isabelle Charest

UN RAPPEL!!!



Comme les questions entourant la protection du climat sont de plus en plus préoccupantes, le comité de promotion des causes du Conseil québécois des AFDU organise une activité de calcul de notre empreinte écologique, pour les membres des six associations du Québec. Les questions demandées auront trait à vos habitudes de transport, de consommation, d'alimentation et de gestion de vos matières résiduelles.

Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour mesurer votre empreinte écologique de la dernière année en cliquant sur

<https://www.footprintcalculator.org/>

Lorsque vous aurez complété le questionnaire, cliquez sur

<https://forms.gle/gRrXsvjhY4VNWrS9> et entrez votre résultat.

L'Association ayant le plus haut pourcentage de participantes sera annoncée lors de l'AGA du Conseil québécois des AFDU du 23 avril 2022.

À présent, notre taux de participation est à une personne, donc c'est une fraction d'un pourcentage. On peut faire mieux!!!!

DATES IMPORTANTES À RETENIR

Le mercredi 13 avril – Rencontre du Conseil d'administration (Zoom – 6^e vague oblige!)

LE SAMEDI 23 AVRIL – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL QUÉBÉCOIS DES AFDU ORGANISÉE PAR SOUTH SHORE (ZOOM) Inscrivez-vous!!

Le mercredi 18 mai – Rencontre du Conseil d'administration (présentiel??)

LE MERCREDI 8 JUIN – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE D'AFDU MONTÉRÉGIE (en présentiel??) ELECTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF.

VEUILLEZ NOTER LE CHANGEMENT DE DATE DU 15 AU 8 JUIN CAR DIANE TESSIER REMET LES BOURSES À L'AGORA LE 15 JUIN.

CONSEIL D'ADMINISTRATION – AFDU MONTÉRÉGIE

Me Lydie Olga Ntap, présidente d'honneur

Liette Michaud, présidente

Frances Hudon, vice-présidente

Anne-Lise Dupuis, trésorière

France Fontaine, administratrice

Diane Tessier, directrice des bourses et liaison communautaire

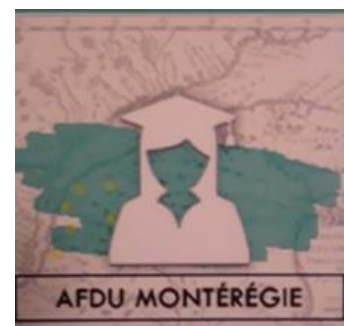
Monique Sirois-Kelly, directrice des résolutions et liaison FCFDU

Jacky Scantland, administratrice – adhésions – événements

Patricia Hudon, administratrice - adhésions

Jocelyne Désilets, directrice des nominations

Audrey Dupont, Ph.D., membre et collaboratrice



Vous lisez cette Infolettre et voulez devenir membre de l'Association des femmes diplômées des universités - Montérégie?

Remplir le formulaire sur le site Internet de l'AFDU :

<https://afdumonteregie.org/devenir-membre/>

De façon évolutive, nos collectes de fonds permettront d'offrir des bourses à des étudiantes poursuivant des études dans des programmes collégiaux techniques et préuniversitaires tout comme à des étudiantes de programmes secondaires de formation professionnelle et de formation continue.

Des activités auxquelles sont conviées les membres sont organisées tout au long de l'année et favorisent le réseautage. L'Association est affiliée à une fédération pancanadienne (FCFDU) – [fcfdû.org](http://fcfd�.org) et à une fédération internationale (GWI – Graduate Women International dont le siège social est à Genève, Suisse) – gwi.org

Nous sommes des membres également, au niveau provincial, du Conseil québécois des AFDU et au niveau régional, de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGFM) car nous partageons des valeurs et des projets semblables – tcgfm.org . Avec elles, nous soulignons les Journées pour contrer les violences faites aux femmes (12 jours en novembre et décembre) et la Journée internationale pour les droits des femmes (le 8 mars).

Au niveau régional aussi, nous sommes membre (organisme) de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite scolaire de la Montérégie (IRCM).

Au niveau local, nous siégeons à la Table de concertation des organismes communautaires de Saint-Lambert.

Coût de l'inscription :

98 \$ (inscription annuelle) que vous pouvez payer en 4 versements

48 \$ (étudiante) payable en 4 versements

23 \$ (membre associée – faisant partie d'une autre AFDU)

48 \$ (membre associé masculin)

200 \$ (membre corporative et corporatif)

Note : il n'est pas nécessaire d'être titulaire d'un diplôme universitaire pour faire partie de l'AFDU Montérégie. Vous payez en faisant un Virement Interac à l'adresse courriel afdumonteregie@gmail.com

Crédits :

Rédactrices : Liette Michaud, Diane Tessier, Frances Hudon

Éditrices : Liette Michaud, Audrey Dupont

Photos ou Illustrations : Liette Michaud, Conseil québécois des AFDU, Encyclopédie canadienne, Internet

Affiche : Audrey Patenaude

